

Critères de sélection Swiss Aquatics Diving (SAD) pour la participation aux Championnats d'Europe (CE) LEN à tbd

(ÉTAT: 23 OCTOBRE 2023)

1. DATES DE L'ÉVÉNEMENT

Diving: Jours d'entraînement 9 - 12 mai 2024 / Jours de compétition 13 - 24 mai 2024 tbc

High Diving: Pas d'exécution prévue pour l'instant

Délai d'inscriptions: tbd

2. NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S, CONDITIONS DE QUALIFICATION EUROPEAN AQUATICS

Pour le plongeon des tremplins de 1 m, de 3 m et le plongeon de 10 m des dames et des hommes, deux participant·e·s sont admis·e·s sans conditions de qualification.

Pour le plongeon synchronisé de 3 m et 10 m des dames, des hommes et du mixte ainsi que pour l'événement par équipe, un couple est autorisé sans conditions de qualification respectivement.

3. OBJECTIFS

- **Classement parmi les 12 meilleurs athlètes** dans les disciplines individuelles: Participation à la finale (top 12) du plongeon des tremplins de 1 m, de 3 m et du plongeon de plate-forme de 10 m.
- **Classement parmi les 6 meilleures équipes** dans les disciplines synchro et dans l'événement par équipe: top 6 dans les finales directes du plongeon du tremplin de 3 m (dames, hommes, mixte) et du plongeon de plate-forme de 10 m (dames, hommes, mixte).
- **Confirmation du score** qui a conduit à la sélection.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION / NOMBRE DE POINTS / NIVEAU DE DIFFICULTÉ / COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

- La participation aux championnats suisses et aux compétitions de sélection dans au moins une discipline olympique est obligatoire;
- La planification ITP complète doit être disponible;
- Le mode de vie doit être conforme aux principes de la Charte d'éthique du sport et axé sur la performance: https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:849edfbd-630b-48e4-9b8a-ec0addec2949/2015_Ethik_Charta_A4_fbg_FR.pdf
- Ne pas avoir de restrictions de santé est une condition préalable.

Pour être sélectionné·e, le·la candidat·e doit avoir obtenu les points et le niveau de difficulté suivants lors des sélections. Si le degré de difficulté minimal indiqué n'est pas atteint, un nombre de points supérieur de 5% est requis pour une sélection.

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



Points et niveaux de difficulté	Dames		Messieurs	
	POINTS	NDD *	POINTS	NDD *
Tremplin de 1m	232	12.2	331	17.3
Tremplin de 3m	260	14.9	374	19.0
Plate-forme de 10m	258	14.7	361	18.7
Plongeon synchronisé au tremplin de 3m	245	13.0	348 **	16.9
Plongeon synchronisé plate-forme de 10m	256	13.0	342 **	16.3
Plongeon synchronisé mixte tremplin de 3m	260 **		13.0	
Plongeon synchronisé mixte plate-forme 10m	245 **		13.0	
Team-Event	Occupation avec des participant-e-s sélectionné-e-s pour les CE			

* = NDD-Niveau de difficulté / ** = Estimation

COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

Sont considérées comme compétitions de sélection:

- Championnats internationaux des principales fédérations européennes de plongeon (GER, GBR, ITA, éventuellement FRA) après approbation de la commission de sélection SAD.
- Manifestations internationales avec la participation d'au moins 6 fédérations, après approbation de la commission de sélection SAD.
- Si peu de compétitions internationales sont organisées, la commission de sélection peut prendre en compte les résultats des championnats suisses d'été 2023, d'hiver 2024 et éventuellement de compétitions comparatives (Swiss-Winter-Cup).
- Coupe du monde (personnes autorisées à participer)

Si plus de deux (2) athlètes / une (1) équipe obtiennent le nombre de points de sélection, les critères suivants s'appliquent:

- Classement selon la somme des performances en éliminatoires et en finale lors des compétitions de sélection indiquées.
- Comparaison directe lors des Championnats suisses d'été 2023, d'hiver 2024 et éventuellement d'été 2024, pour autant qu'ils aient lieu avant la date de sélection.

5. DATES DE SÉLECTION / RESPONSABILITÉS

Novembre 2023 - tbd

La commission de sélection est responsable de la sélection sur proposition du chef de sport de performance.

La décision de sélection est communiquée aux sélectionné-e-s et publiée sur le site Internet de la fédération.

Des recours écrits motivés peuvent être adressés dans les 5 jours suivant la communication de la décision de la commission de sélection à un comité du CC composé du coprésident, du chef des finances de la fédération et du directeur sportif de la plongée. Cette commission prend une décision finale.

Les athlètes sont accompagné·e·s d'un·e chef de délégation (si possible en combinaison avec une autre discipline sportive) et d'un·e entraîneur·e. **L'entraîneur·e est désigné·e par la fédération.**

Ittigen, 23 octobre 2023

Directeur sportif a.i. Swiss Aquatics Diving



Pascal Julmy

La commission de sélection se compose de:

- Dr. Severin Lienhard, Chef de la commission de sélection
- Catherine Maliev, Membre de la commission de sélection
- Kathy Brunner, Membre de la commission de sélection
- Stefanie Hulliger, Membre de la commission de sélection
- Peter Gildemeister, Chef de sport de performance